

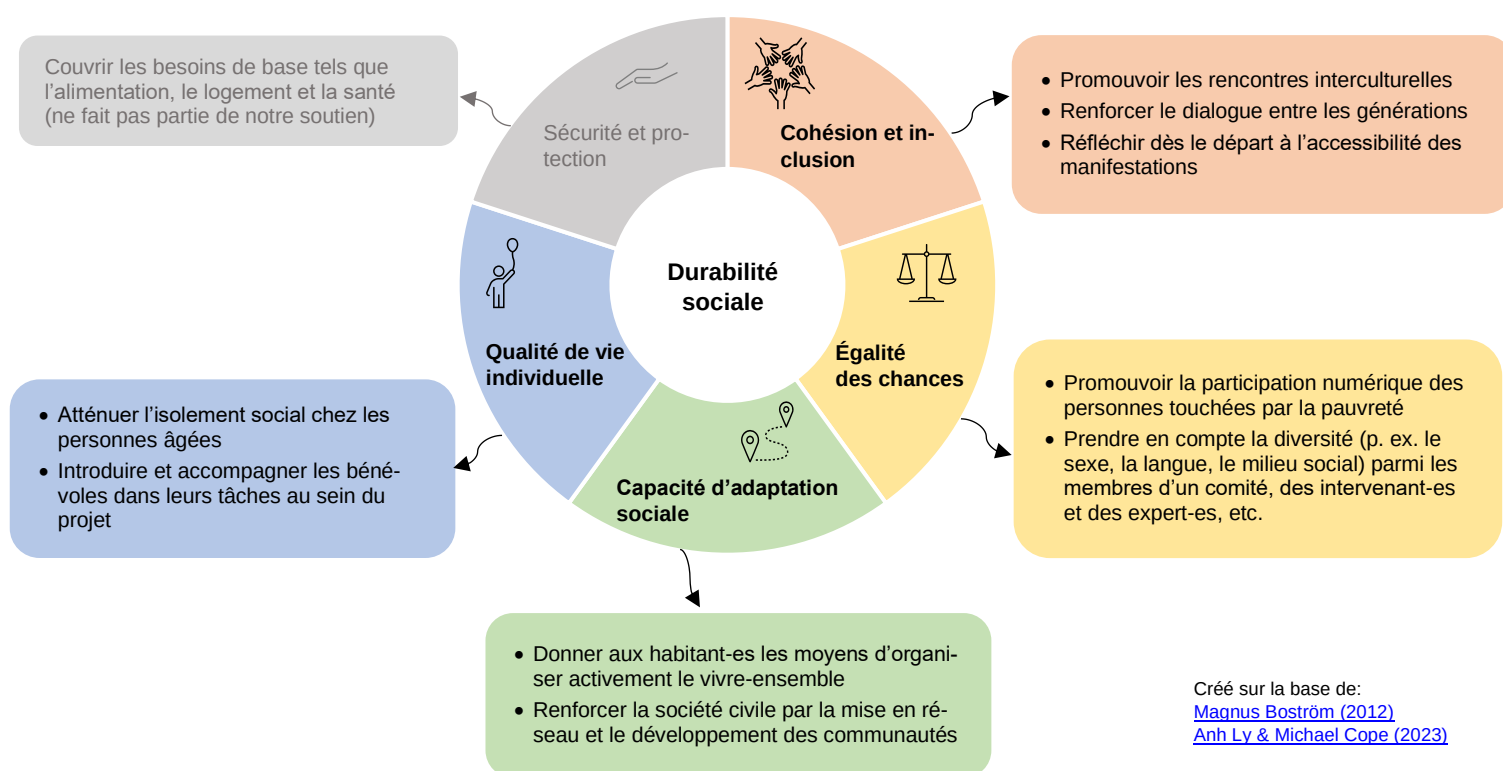
Qu'entendons-nous par durabilité sociale?

La direction Société et culture, Affaires sociales, de la Fédération des coopératives Migros, soutient des projets, des initiatives et des organisations qui, par leurs activités, renforcent la cohésion sociale et contribuent ainsi à la durabilité sociale de notre société. La durabilité sociale est l'un des trois piliers de la durabilité (sociale, écologique, économique). Elle décrit des objectifs et des mesures visant à améliorer le vivre-ensemble, aujourd'hui et pour l'avenir. La durabilité sociale se réfère par exemple à la répartition équitable des ressources disponibles, à la participation de toutes les personnes à la société et à la possibilité pour chacun-e de mener sa vie de la manière la plus autonome possible.

Dimensions de contenu et exemples de durabilité sociale

Ce graphique présente cinq dimensions de contenu importantes de la durabilité sociale. Les thèmes mis en évidence en gras sont au cœur du soutien du Pour-cent culturel Migros dans le domaine social. Il est important pour nous que les activités soutenues renforcent l'engagement social et/ou permettent un dialogue constructif. Concernant les dimensions de contenu, le graphique présente des exemples concrets de la manière dont les initiatives et les projets d'utilité publique peuvent contribuer à la durabilité sociale. Cette contribution peut être recherchée tant au niveau des objectifs et contenus du projet (ce que l'on souhaite obtenir) qu'au niveau de l'organisation et de la mise en œuvre du projet.

Voici quelques exemples de la manière dont la durabilité sociale peut être soutenue dans les projets:



La participation, une condition importante de la durabilité sociale

Les personnes concernées par un projet ou qui y ont un intérêt doivent pouvoir participer à sa planification et à sa mise en œuvre. C'est une condition importante à la réussite des projets socialement durables. Voici des exemples de ce que cela signifie concrètement:

- Les responsables de projet informent et consultent régulièrement les personnes impliquées dans le projet.
- Les responsables de projet intègrent le ou les groupe-s cible-s des mesures dans la planification du projet, ils ou elles recensent leurs besoins et les prennent en compte en tant qu'expert-es dans leur propre domaine.
- Les responsables de projet identifient les obstacles à l'accès qui rendent la participation au projet difficile pour certaines personnes (p. ex. les obstacles linguistiques ou financiers). Ils ou elles abordent ces obstacles – dans la mesure du possible – par des mesures appropriées (p. ex. organiser une traduction, payer les frais de déplacement pour se rendre aux réunions avec les fonds de l'association).